

Prévention des conduites addictives au travail

Dr Martine LEONARD
Médecin inspecteur du travail
Région Grand Est

Vivre et travailler en TPE - 23/09/2019

Vrai ou faux ?

L'alcool et les drogues,
c'est pas mon problème
en tant qu'employeur.

Vrai ou faux ?

Il n'y a pas d'alcooliques
ou de drogués dans mon
entreprise.

Vrai ou faux ?

Mon salarié a l'air d'avoir trop bu.

Le mieux, c'est de le laisser cuver dans son coin.

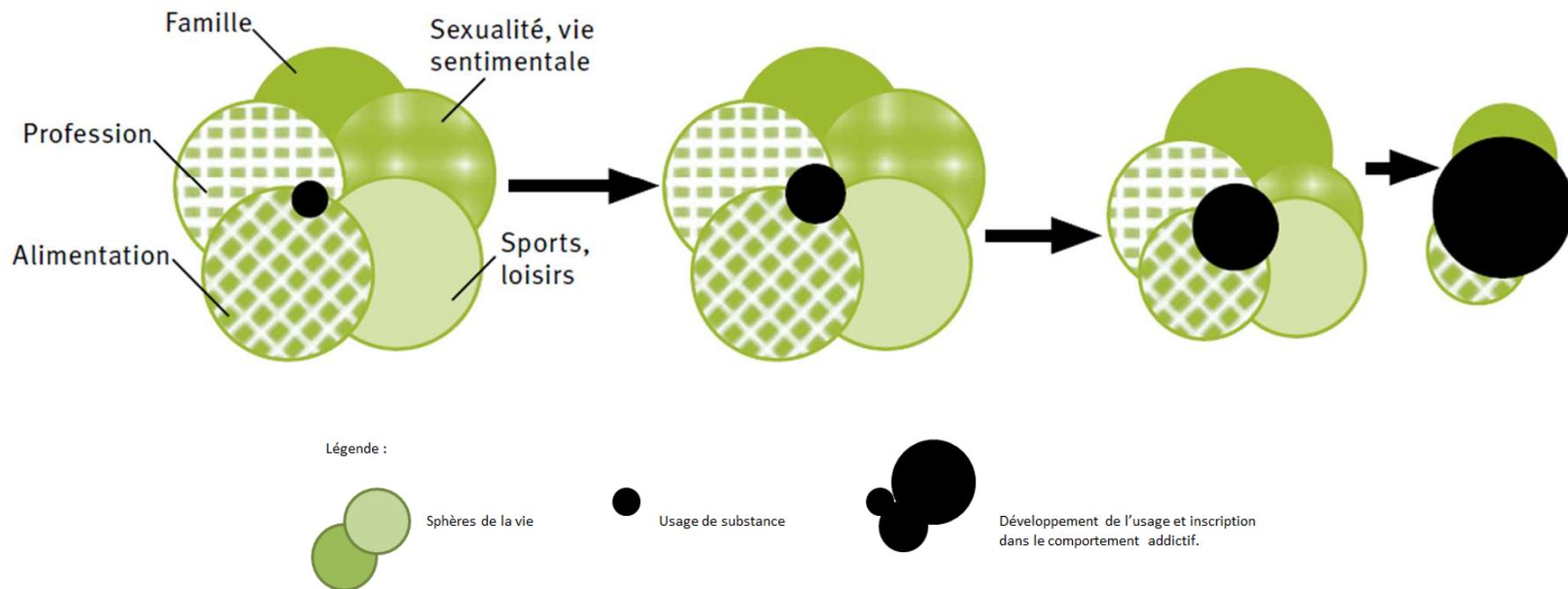
Vrai ou faux ?

Avec le cannabis, tout le monde est plus cool au boulot.

Qu'est ce qu'une addiction ?

- * Comportement permettant de produire du **plaisir** et d'**atténuer une sensation de malaise interne**
- * **Impossibilité répétée de contrôler** ce comportement
- * Poursuite malgré les **conséquences négatives**
- * Lié ou non à une **substance**

L'impact des addictions



Perte de contrôle progressive, impossibilité croissante de les arrêter ou de les réduire, envie irrésistible

L'impact des addictions sur le travail

- * Absentéisme
- * Erreurs
- * Accidents : 10 à 20 % des accidents de travail liés à l'alcool
- * Conflits entre collègues
- * Mauvaise image de l'entreprise
- * 1,5% de la masse salariale chaque année perdus uniquement à cause de l'alcool

L'influence du travail sur les addictions

- * Facteurs d'augmentation du risque d'addiction :
 - * Disponibilité des produits
 - * Précarité professionnelle
 - * Absence de reconnaissance, manque de soutien
 - * Tensions, conflits
 - * Conditions de travail : temps de travail long, horaires atypiques, travail intense, bruit, chaleur

Obligations de l'employeur

- * L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la **sécurité** et **protéger la santé physique et mentale des travailleurs** (Art. L.4121-1 du Code du travail)
- * En cas d'accident, la **responsabilité de l'employeur** peut être **engagée** au **civil** (art.1384 Code civil) et au **pénal** (art.222-19 Code pénal)
- * Responsabilité de l'employeur également en matière de **prévention**

Que faire en tant qu'employeur?

- * Être à l'écoute des salariés
- * Améliorer les conditions de travail
- * Etablir un diagnostic des risques spécifiques à l'entreprise
- * Rédiger DUER, règlement intérieur, note de service
- * Attention : **pas de dépistage systématique** (alcootest)
Envisageable uniquement pour les **postes à risque**

Que faire en tant qu'employeur?

- * Demander l'**aide du médecin du travail** avec l'**équipe pluridisciplinaire** (infirmier, psychologue, etc.) pour
 - * Repérer les situations à risque
 - * Conseiller sur la prévention des risques professionnels
 - * Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information
 - * Orienter les salariés vulnérables vers une prise en charge adaptée et contribuer à leur maintien dans l'emploi

Alcool

- * 16% des travailleurs consomment de l'alcool sur le lieu de travail (hors repas et pots)
- * Influence du milieu et de la culture du métier
- * Les effets néfastes de l'alcool :
 - * **Surestimation** de ses capacités
 - * **Baisse de la concentration** et de la vigilance
 - * **Diminution des réflexes**

Rappel :
maximum **10 verres par semaine**
avec au moins **1 jour d'abstinence**



Cannabis

- * 9% des travailleurs fument du cannabis
- * Effets : euphorie, **diminution de l'attention** et des capacités intellectuelles, anxiété, **troubles de la mémoire**



Attention

Effets psychoactifs pouvant durer jusqu'à 10 heures
Tests positifs jusqu'à 2 mois



Tabac

- * Un fumeur sur deux meurt du tabac
- * Interdiction de fumer et de vapoter sur le lieu de travail
- * Conséquences :
 - * Risque incendie
 - * Perte de temps de travail
 - * Mauvaise image de l'entreprise
 - * Aggravation des expositions professionnelles (cancer)

Médicaments

- * Un français sur quatre consomme des médicaments psychotropes
- * Simple utilisation ou dépendance
- * Attention aux somnifères, anxiolytiques, opiacés
- * Risque de **troubles de la vigilance**



NIVEAU 1

SOYEZ PRUDENT
Ne pas conduire
sans avoir lu la notice



NIVEAU 2

SOYEZ TRÈS PRUDENT
Ne pas conduire sans l'avis d'un
professionnel de santé



NIVEAU 3

NE PAS CONDUIRE
Pour la reprise de la conduite,
demandez l'avis d'un médecin

Addictions sans substance



- * Jeux d'argent
- * Internet
- * Téléphone portable
- * Travail
- * Sport



Les messages essentiels

- * Lutter contre les addictions, c'est :
 - * Une **obligation juridique** : vous êtes responsables de vos employés et de leur sécurité
 - * Des **bénéfices économiques** : moins d'absentéisme, moins d'accidents, meilleure productivité

Pour en savoir plus

- * **Addict' aide Pro** – addictaide.fr/pro
 - ➔ Guides pratiques pour de nombreuses situations
- * Votre service de santé au travail